



Licenciement suite à un accident d travail

Par **gbeuly**, le **20/04/2010 à 18:30**

Bonjour, je suis en arrêt pour accident de travail depuis le 5 janvier 2010 avec une reprise du travail puis de nouveau interruption de mon poste depuis le 12 février 2010. J'ai vu la médecine du travail le 13 avril afin de faire une demande d'adaptation de mon poste à mon mal. Avec mon médecin généraliste nous avons rempli un dossier auprès de la MDPH (la maison départementale des personnes handicapées) afin d'envisager une formation pour une conversion professionnelle. J'ai déposé mon dernier arrêt de travail leur permettant de me trouver ce post et le directeur des ressources humaines de l'entreprise me dit clairement qu'ils n'ont aucun poste pour moi adapté à mon handicap (pas encore déclaré définitivement puisque en attente de réponse du dépôt de dossier) il évoque donc un licenciement. Quelles sont alors mes droits face à cette situation.

Par **jeetendra**, le **20/04/2010 à 20:43**

Bonsoir, ce sera un licenciement normal, rupture du contrat de travail (avec cause réelle et sérieuse, l'absence de poste adapté à votre handicap), vous toucherez votre indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, pas le préavis (si vous ne pouvez l'effectuer), cordialement.